

Le Groupe de Voorburg continue à s'occuper des classifications

Le Groupe de Voorburg sur les statistiques des services, constitué par la Commission de statistique pour s'occuper des problèmes que pose la production de statistiques des services, a tenu sa 17^e réunion du 23 au 27 septembre 2002 à Nantes (France). Des représentants de plus de 20 pays et de quatre organismes internationaux y ont participé. Comme lors des réunions précédentes, les classifications étaient l'un des sujets prévus des débats.

La réunion était structurée en séances consacrées respectivement aux prix des services à la production, aux statistiques de la société de l'information, à la mesure du chiffre d'affaires concernant le détail des produits et aux classifications des activités et des produits relevant des services. Mais on a débattu des questions de classification à toutes les séances.

Trois communications présentées à la séance consacrée aux prix à la production avaient trait respectivement aux services publicitaires, aux transports routiers et aux services d'ingénierie. On a signalé en particulier l'importance qu'il y avait à assurer une harmonisation entre les classifications nationales et les normes internationales en place. On a notamment appelé à améliorer la collaboration entre les statisticiens spécialistes des prix et ceux qui mettent au point les classifications.

La mesure du chiffre d'affaires concernant le détail des produits a donné lieu à des débats centrés sur quatre communications, qui ont permis de mettre en évidence deux aspects concernant les classifications : la nécessité de bonnes classifications permettant de ventiler les produits et, à propos de l'amélioration des registres de commerce et des sociétés, le désir d'une meilleure classification des sociétés du secteur des services.

À la séance consacrée aux statistiques de la société de l'information, les délibérations ont porté sur une gamme de sujets très vaste, 13 communications ayant été présentées sur différents aspects du sujet. Les débats ont été divisés en trois parties, dont l'une axée sur les questions de classification et de définition. On s'est accordé à cette séance sur la définition des technologies de l'information et de la communication établie par l'Organisation de coopération et de

développement économiques (OCDE), retenue à titre pragmatique comme modèle opérationnel convenant à ce secteur. On n'en a pas moins fait observer que la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) prévue pour 2007 ne pourrait que gagner à la poursuite des concertations sur le « contenu » de ce secteur. Également à propos de la révision de la CITI et de celle de la Classification centrale de produits (CPC) prévue pour 2007, on a recommandé d'inclure un secteur de l'information dans la structure prévue pour la CITI. On a constaté que le Système de classification par industrie d'Amérique du Nord (SCIAN) offrait un modèle en ce sens.

À la séance consacrée aux classifications, des communications ont porté sur les classifications des activités en cours d'élaboration. La Chine, la France, l'Union européenne et la Division de statistique de l'ONU ont fait connaître leurs travaux récents sur le sujet, et s'agissant des produits, le Canada, les États-Unis et l'OCDE ont exposé respectivement un schéma structurel pour le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN), pour la propriété intellectuelle et pour le commerce des services. La tendance générale de ces communications faisait percevoir une convergence croissante des classifications des activités dans les pays et les organismes internationaux participant à la réunion (Australie et Nouvelle-Zélande, Chine, Europe, Japon, Amérique du Nord et Division de statistique de l'ONU). Il restait toutefois à régler des détails d'importance, appelant un complément de recherche avant les révisions prévues pour 2007. Il s'agissait notamment des aspects suivants : la nécessité, signalée à nouveau, d'une délimitation plus précise du secteur de l'information, en particulier en ce qui concerne le « contenu » (à distinguer des modes de diffusion, par exemple), la poursuite du travail sur les liens entre activités et produits, et l'identification des activités environnementales et touristiques en tant que secteurs distincts. L'établissement de liens mieux pensés entre la CPC et la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements a été mentionné comme complément indispensable de l'élaboration de statistiques du commerce international de services.

Les communications présentées à la 17^e réunion du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services peuvent être consultées (en anglais uniquement) sur le site Web ci-après, accueilli par l'INSEE (France) :

<http://www.insee.fr/en/av_service/colloques/Voorburg_sessions.htm>.

Document de réflexion sur les révisions de 2007 de la CITI et de la CPC

Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales s'est réuni à New York du 7 au 11 octobre 2002 pour réfléchir sur la base conceptuelle de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et celle de la Classification centrale de produits (CPC), prévues pour 2007, et pour en exposer les grandes lignes dans un document. Le résultat détaillé des délibérations est l'objet d'un document de réflexion établi par le Sous-Groupe et examiné par le Groupe d'experts. Ce document sera communiqué pour information à la Commission de statistique lors de sa prochaine session.

Le débat sur les concepts et les propositions relatifs à la révision de la CITI et à celle de la CPC est structuré par le rôle que jouent ces classifications comme nomenclatures de référence et comme base d'élaboration de classifications nationales, et par leurs rapports (et leur utilisation) dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN). On a dégagé trois grands critères pour la révision : la comparabilité, l'intérêt et la continuité. Lorsqu'on révisé une classification, on est toujours amené à mettre en balance le désir d'en améliorer l'intérêt avec le souci de la stabilité, mais pour les révisions de 2007, on a ajouté à ces deux considérations le souci essentiel de la comparabilité entre la CITI et les autres grandes classifications d'activités.

L'introduction de la CITI et celle de la CPC exposant l'une et l'autre les principes conceptuels ayant présidé à leur élaboration, il a été convenu d'en suivre la structure dans l'organisation des délibérations sur les autres points à l'ordre du jour. Il a été convenu également de revoir le chapitre d'introduction du manuel de la CITI comme de celui de la CPC pour s'assurer que tous les problèmes conceptuels ont bien été vus.

Les domaines essentiels appelant un complément d'examen et d'élaboration ont fait l'objet de recommandations du Sous-Groupe qui sont résumées

ci-après. Le document de réflexion les expose plus en détail.

Concepts de la CITI

A. Lien entre activités et produits

Le Sous-Groupe technique a convenu de préserver un lien entre les deux, sans en faire nécessairement une stricte bijection. La question se pose surtout pour les liens avec les produits primaires, c'est-à-dire qu'aucun produit secondaire ne figurera dans les liens entre classifications internationales. Si l'on voulait en établir, il faudrait ne les introduire que dans les classifications nationales.

B. Activités et branches

Le Sous-Groupe technique a convenu que la CITI devait rester une classification d'activités. Les unités y sont classées en fonction de leur activité principale. On constitue ensuite des branches d'activité (« industries ») par regroupement d'unités ayant la même activité principale. La CITI peut ensuite servir à produire des statistiques par activité ou par branche, ce qui revient à maintenir le traitement actuel.

C. Principes de la classification

Le Sous-Groupe technique a confirmé que pour classer les unités, le principe est d'aller du plus général au plus particulier. Pour déterminer l'activité principale dans les cas où il y a intégration d'activités, on utilisera ainsi le critère de la valeur ajoutée, avec un grand nombre d'exemples pour guider l'application, ce qui n'est pas la méthode actuellement en usage.

D. Principe du processus de production

Le Sous-Groupe technique a confirmé le maintien du traitement actuel pour la CITI, basé sur un dosage de principes assorti de coefficients de pondération. En cas de conflit, c'est le processus de production qui permettra de trancher.

E. Unité statistique

Le Sous-groupe technique a confirmé la conception actuellement en usage, conservant la référence au SCN. La manière dont les unités auxiliaires sont traitées dans le SCN et son application éventuelle sont à examiner. La notion d'unités captives devra être présentée et débattue.

Concepts de la CPC

F. Portée

Le Sous-Groupe technique suggère de baser la CPC sur la production. Il y a d'autres aspects à traiter dans des classifications distinctes, tels que les actifs produits et les produits fatals (issus de la production sans qu'il y ait intention de les produire). Il pourrait être utile de combiner ces classifications envisagées dans une publication unique, avec une seule introduction commune, plutôt que de les séparer.

G. Liens avec d'autres classifications

Un des buts de la révision de la CPC devrait être d'obtenir plus de cohérence dans les définitions des éléments de base de la CPC elle-même et de la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements. Il faudrait voir si on pourrait établir un lien net au niveau des catégories plus larges de cette dernière classification, sans pour autant en adopter la structure dans son intégralité. Il est indispensable dans ce cas de coordonner le travail avec celui qui sera consacré à la prochaine révision de la Classification élargie et de la balance des paiements.

Il y aura des liens nets entre les éléments de base de la CPC et la CITI, comme on l'a dit à propos des concepts de cette dernière. Une autre possibilité structurelle, qu'on étudie actuellement, serait de baser également la structure des agrégats de la CPC sur la CITI.

La structure de la COICOP sera à envisager pour la structure des agrégats de la CPC.

On a confirmé à nouveau un lien marqué entre les parties à retenir de la CPC et le Système harmonisé.

H. Structure des agrégats

On a défini plusieurs structures possibles pour les agrégats de la CPC, mais il faudra encore en parler avec les utilisateurs de cette classification.

a) La structure de la CPC pourrait être basée sur la branche d'activité d'origine, ce qui lierait dans la pratique la CPC à la structure de la CITI. Il ressort des réponses au précédent questionnaire sur les questions de structure pour les révisions de la CITI et de la CPC que c'est la méthode qu'un grand nombre de pays préféreraient.

b) On pourrait envisager de baser la structure de la CPC sur le principe de la demande, dans la veine de la COICOP, de la COPNI et de la COPP. Il s'agirait alors de mieux comparer les données issues d'enquêtes du type de celles sur la consommation (enquêtes sur les ménages, par exemple) avec les statistiques de la production.

c) On pourrait encore envisager pour la CPC une structure basée sur d'autres modes d'organisation fondés sur la demande. On pourrait alors prendre en compte les travaux réalisés pour le SCIAN.

d) On peut aussi conserver le statu quo, ce qui préserverait la continuité des séries en cours.

Structure de la CITI

Le Sous-Groupe technique a convenu d'une première proposition de nouvelle structure pour la CITI, compte tenu des critères évoqués plus haut : comparabilité avec les autres classifications, intérêt et continuité.

Il a examiné aussi d'autres structures possibles, notamment une structure où apparaîtrait une catégorie « énergie » et une autre scindant les activités de fabrication en cinq catégories au niveau supérieur. On donnera dans le prochain document de réflexion des informations plus détaillées sur les définitions et les questions de « frontière » (délimitation) des catégories évoquées, ainsi que sur les autres structures possibles.

On trouvera ci-après les nouvelles catégories du niveau supérieur de la structure envisagée. Cette proposition n'est pour l'instant qu'un sujet de débat envisagé entre pays, sans constituer un accord définitif sur la structure future de la CITI. À mesure que les pays évaluent les propositions avancées dans le document de réflexion, leurs réactions seront intégrées à la structure envisagée.

Catégories du niveau supérieur

- Agriculture, chasse, sylviculture, pêche
- Activités extractives
- Activités de fabrication
- Électricité et gaz
- Réparations et entretien
- Construction

4 *Classifications Bulletin d'information*

- Commerce
- Services d'hôtellerie et de restauration
- Transports et entreposage
- Information et communication
- Immobilier et location
- Services scientifiques, professionnels et techniques
- Services administratifs d'appui
- Intermédiation financière
- Administration publique
- Assainissement et environnement
- Éducation
- Santé et action sociale
- Arts, spectacles et loisirs
- Autres activités de services
- Activités des ménages
- Organisations et organismes extraterritoriaux

Après que la Commission de statistique de l'ONU aura approuvé les idées du document de réflexion, elles seront diffusées à tous les pays sous la forme d'un questionnaire, avec un projet de structure possible au deuxième niveau de détail de la classification, afin de recueillir des idées supplémentaires pour la révision de la CITI et de la CPC.

Le document de réflexion est affiché (en anglais) sur le site Web de la Commission de statistique de l'ONU (<unstats.un.org/unsd/statcom/sc2003.htm>) et sur le site Web des classifications (<unstats.un.org/unsd/class>). On affichera au fur et à mesure sur le site des classifications des informations sur l'évolution des travaux, en fonction des réactions des pays et des recommandations du Groupe d'experts.

Calendrier

La Commission de statistique de l'ONU tiendra sa trente-quatrième session du 4 au 7 mars 2003 à New York. Les questions de classification font l'objet du point 6 a) de l'ordre du jour provisoire. Les documents de cette session de la Commission de statistique de

l'ONU sont affichés sur le site Web de la Commission à l'adresse <unstats.un.org/unsd/statcom/sc2003.htm>.

La prochaine réunion du Sous-groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales doit avoir lieu du 24 au 28 mars 2003. Elle aura pour objet principal de préparer des documents pour la révision de la CITI et de la CPC, y compris un projet de structure à deux niveaux pour la CITI, qui serviront aux consultations avec les pays qui se poursuivront le reste de l'année.

La prochaine réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales est prévue pour l'instant pour novembre 2003, après une réunion du Sous-Groupe technique en octobre. Le Groupe d'experts étudiera les réactions des pays au document de réflexion et à la structure proposée pour la prochaine révision de la CITI et de la CPC, et donnera de nouvelles directives concernant cette révision. Il travaillera également sur la suite de la collaboration entre les organismes responsables des classifications économiques et sociales internationales et régionales.

On a entamé les préparatifs d'un atelier sur les classifications pour les pays de la CESA0, qui doit avoir lieu du 21 au 25 avril à Beyrouth. Cet atelier s'inscrit dans une série de réunions et d'ateliers visant à consulter les pays sur la révision de la CITI et celle de la CPC.

Note de la rédaction

Le *Bulletin d'information Classifications* fait le point des travaux récents concernant les classifications internationales et signale ce qui est publié et diffusé sur Internet. Le *Bulletin d'information* est publié et diffusé par la Division de statistique de l'ONU en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Service de téléassistance sur les classifications :

Division de statistique de l'ONU
Attention : Section des classifications statistiques
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)
Mél. : <chl@un.org>
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

Site Web des classifications :
<<http://unstats.un.org/unsd/class>>